

CONGRES 2022 DE LA FAE – RAPPORT

1- Contexte

Le X^e Congrès de la FAE s'est tenu les 27, 28, 29 et 30 juin 2022 à Québec. Deux catégories d'enjeux, à savoir ceux touchant les Statuts et Règlements et ceux touchant les orientations politiques, ont été traités en une seule et même démarche de consultation s'échelonnant du 8 mars au 24 mai 2022. Ces sujets ont été débattus et les propositions adoptées sur le plancher du Congrès constituent en grande partie le plan de travail du prochain triennat de la FAE.

2- Composition de la délégation

C'est une délégation composée initialement de 60 membres réguliers et 18 membres substitués qui a participé activement aux débats et qui a soumis plusieurs propositions d'amendements ou de sous-amendements aux propositions du cahier lors des deux phases de consultation. Par contre, un grand nombre de départs en cours de route a obligé le CA à relancer un 2^e appel de candidatures qui a permis d'ajouter 11 personnes substitués. Ce fut une décision salubre, car effectivement, nous avons eu besoin de plusieurs de ces nouvelles personnes à Québec. Une courte session de rattrapage leur a été donnée à leur arrivée dans la délégation et leur participation fut tout aussi appréciée et pertinente que celle des délégués de la liste initiale.

3- Rencontres préparatoires

La délégation de l'Alliance s'est réunie à huit reprises, à savoir : quatre rencontres en soirée sur Zoom, deux rencontres en après-midi au centre Antique et deux rencontres sur une journée complète, également au Centre Antique. Cette combinaison de rencontres en ligne et en présence fut appréciée des participants, bien qu'il était difficile pour les responsables de bien superviser les travaux. Nous avons eu quatre rencontres de travail sur le cahier de phase 1, trois sur le cahier phase 2 et une rencontre pour la présentation des candidates et candidats à l'élection du comité exécutif. Celles-ci se sont échelonnées du 8 mars au 24 mai 2022.

Au total, ce sont 40 propositions qui ont été acheminées par l'Alliance à la FAE. Le cahier final du congrès comportait 273 niveaux de votes provenant du comité exécutif de la FAE ainsi que de ses neuf syndicats affiliés.

À noter que le document *Rôle et fonctionnement des délégations* a été mis à jour avant le début des travaux afin de rendre plus clair le processus d'adoption d'orientation en délégation ainsi que pour établir des délais pour l'enregistrement d'une dissidence. Ces changements, ainsi qu'un



souci d'expliquer de manière limpide le fonctionnement dès la première rencontre, ont permis aux délégués à leur première expérience de se sentir plus en confiance.

4- Déroulement du congrès

Le congrès s'est déroulé au Centre des Congrès de Québec. 60 personnes déléguées étaient présentes ainsi que deux personnes substitués, puisque quelques personnes ont annulé leur présence à la dernière minute.

Les périodes de déjeuner ont été mises à profit en tant que séances de travail. Une rencontre en après-midi a également eu lieu le lundi en après-midi afin de clarifier certaines règles de fonctionnement. Il faut saluer l'efficacité de la délégation dans ses prises de décision qui devaient se faire souvent rapidement, avec peu de temps pour débattre. Certains délégués ont mentionné avoir été surpris et déçu du rythme effréné de prise de décision sur le plancher. Il faudrait songer à mieux préparer les délégués à cette réalité plutôt incontournable lors des prochains congrès. À noter que les orientations n'ont pu être adoptées en APD par absence de quorum. La délégation a toutefois pu se guider d'elle-même sur la base du travail fait en séance préparatoire. Le ralliement a été largement au rendez-vous et très peu de dissidences ont été signifiées. Pour quelques niveaux de vote touchant des thèmes touchant des valeurs et sur lesquelles nous n'avions pas de mandat, un vote libre a eu lieu.

Suite à plusieurs cas de COVID-19 déclarés, dont un dans la délégation de l'Alliance, la FAE a instauré à partir du mardi après-midi le port de masque obligatoire en plénière. Il faut saluer la collaboration de la vaste majorité de la délégation suite à cette décision dont l'objectif était d'assurer de terminer le congrès avec un nombre de délégués suffisant, puisque les cas positifs devaient bien entendu quitter l'événement. Deux déléguées ont dû être exclues suite à leur refus de suivre la consigne.

5- Décision du congrès

Dossier de la condition des femmes

Les stéréotypes de genre ont fait l'objet de nombreuses décisions. Le Congrès a notamment reconnu que l'adhésion aux stéréotypes de genre et ethnoculturels est une cause de disparité économique. C'est la délégation de l'Alliance qui a proposé l'ajout du terme ethnoculturel, afin de suivre en toute cohérence ses positions portant sur le féminisme intersectionnel. Le Congrès a aussi reconnu que l'adhésion à ces stéréotypes ajoutait une lourdeur au bien-être et à la santé mentale des femmes. La FAE a ainsi été mandatée pour sensibiliser le personnel enseignant aux stéréotypes de genre, en démontrant concrètement les moyens pour les contrer. Le comité de la condition des femmes de la FAE a été mandaté pour faire une analyse et proposer des solutions dans le but de favoriser l'implication syndicale d'un plus grand nombre de femmes. Ce comité avait d'ailleurs fait des travaux en lien avec la prise de parole des femmes dans nos instances et des propositions avaient été adoptées lors d'un Conseil fédératif. Même si de nombreux pas ont été faits, il reste encore du chemin à faire. Finalement, malgré une prise de position de l'Alliance

demandant une prise de position immédiate, le Congrès a reporté la décision de remplacer la notion d'égalité hommes/femmes par la notion d'égalité de genres au courant du prochain mandat, la majorité des membres des délégations n'étant pas prêts à se positionner sur le sujet.

Place du numérique dans l'enseignement

Le numérique est de plus en plus présent dans nos établissements scolaires et le Congrès jugeait nécessaire de prendre des positions à ce sujet, entre autres afin de baliser son utilisation. Le Congrès a pris la décision d'exiger du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) que les centres de services scolaires (CSS) garantissent la protection des identités numériques et des données à caractère personnel et qu'ils prennent les mesures appropriées pour protéger ou rétablir notamment la vie privée et la dignité des profs qui utilisent le numérique dans le cadre de leur travail. La formation à distance ainsi que l'enseignement comodal ont été au cœur de plusieurs débats et discussions. Le Congrès a convenu que la formation à distance à la formation générale des jeunes doit rester une mesure d'exception et que cette forme d'enseignement ne devait en aucun cas servir à pallier la fermeture d'établissements pour cause climatique. Durant la pandémie, tous les profs ont pu constater qu'enseigner à distance était loin d'être un moyen favorisant la réussite des élèves. Par ailleurs, lors de l'application du plan de contingence, nous avons vu poindre à l'horizon l'enseignement comodal (élèves présents et élèves à distance) et nous y avons vu plusieurs pièges. Ainsi, le Congrès exige que ce mode d'enseignement ne puisse en aucun cas servir à pallier le manque de personnel, d'espace physique, l'absence prolongée des élèves et le manque de financement et de services ou l'annulation du transport scolaire. De plus, l'enseignement comodal ne doit pas être imposé aux profs pour des élèves absents, peu importe la raison, et ne doit pas permettre aux directions de superviser ou d'évaluer les profs, ni d'inscrire un plus grand nombre d'élèves à l'éducation des adultes sans engager plus de profs. La Fédération autonome de l'enseignement a été mandatée pour réaliser des travaux sur les différents enjeux professionnels, éthiques, économiques et juridiques liés à l'utilisation des technologies numériques. Ces travaux traiteraient par exemple de propriété intellectuelle, de la pertinence et de la suffisance de l'offre de formation, de la protection des données personnelles, des impacts sur la tâche, de l'obsolescence des technologies et de la nécessité de mises à jour régulières des outils technologiques, etc. Le Congrès exigera aussi du MEQ qu'il fasse la promotion d'une utilisation sécuritaire et responsable des outils numériques, qui respecte les normes éthiques et sociales et qui protège la santé physique et mentale des utilisateurs en fonction de leur âge. Le droit à la déconnexion est un autre enjeu qui a été abordé en lien avec ce thème. Le Congrès exige donc que les CSS reconnaissent le droit à la déconnexion et en informent les parents. Puisque des travaux seront faits durant les prochaines années au sujet de la place du numérique dans nos établissements scolaires et dans le quotidien des enseignantes et enseignants, d'autres positions seront probablement prises dans le futur.

Formation initiale des maîtres à la FP

À la suite de colossaux travaux effectués à la table de la formation professionnelle, des propositions ont été amenées en lien avec les besoins de ce secteur en matière de formation initiale et les critères d'embauche et l'accompagnement en début de carrière. Rappelons que ces personnes enseignantes exercent à la base un métier qu'ils enseignent à des élèves. Ils doivent donc faire, souvent en pratiquant leur nouvelle profession, un baccalauréat en enseignement professionnel (BEP). Toutes les propositions qui émanaient de la table ont été adoptées par le Congrès, soit d'exiger des informations claires à propos des obligations du personnel enseignant ; des implications de la tâche enseignante ainsi que des mesures de soutien aux candidates et candidats à un poste enseignant en FP. Les membres ont aussi décidé de revendiquer l'uniformisation des structures de formation entre les universités, une révision de l'ordonnancement du parcours du BEP, une amélioration de l'offre de cours et une révision du processus de reconnaissance des acquis et compétences (RAC) afin de corriger certains problèmes soulevés par la table. Un document informatif sur l'offre de BEP devra aussi être produit par la FAE. Cette dernière demandera également un siège supplémentaire au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) afin d'ajouter un membre provenant de la FP. (quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organismes-lies/comite-dagrément-des-programmes-de-formation-a-lenseignement-capfe)

Inégalités scolaires et sociales

L'école à trois vitesses (école privée, projet pédagogique particulier et classe ordinaire), le financement public des écoles privées et la ségrégation scolaire sont au cœur de bien des débats dans le milieu enseignant, comme dans la société en général. Lors du Conseil fédératif de juin 2022, les membres des délégations ont eu une présentation du plan pour un réseau scolaire commun du mouvement École ensemble. Cette présentation inspirante a teinté les débats du Congrès, qui s'est entre autres prononcé pour le retrait progressif du financement public des écoles privées et a mandaté la FAE afin qu'elle dénonce le système d'éducation à trois vitesses ainsi que la logique de marché scolaire. Les membres ont aussi entériné 17 orientations relatives aux projets pédagogiques particuliers qui avaient été adoptées en Conseil fédératif en 2012, avec une modification proposée par l'Alliance à l'effet que l'implication des parents ne devrait pas être un critère d'admission à un PPP. Dans le contexte montréalais plusieurs parents en situation précaire n'ont même pas la possibilité d'avoir cette implication, ce qui risque d'exclure des jeunes et de créer une sélection menant à des inégalités.

Sauvegarde de la langue française

Le congrès a mandaté la FAE de mener des travaux durant son prochain mandat afin de se positionner sur les enjeux de protection de la langue française ainsi que sur son utilisation dans notre vie fédérative. Une proposition de l'Alliance à l'effet de consulter des représentants des nations autochtones dans ces travaux a été adoptée.

Composition du CÉ

Le congrès a adopté l'élargissement à 7 du nombre de membres du comité exécutif de la FAE ainsi que la création d'un comité pour déterminer les mandats de chaque poste. Malgré les efforts de l'Alliance afin d'accélérer le calendrier de l'ajout de ces deux personnes, la proposition initiale d'une élection au plus tard septembre 2023 a été retenue.

Mandat du comité de conciliation

Les travaux pour revoir le mandat du comité de conciliation, notamment en regard de la charte de participation de la FAE, seront faits durant le prochain mandat pour adoption au prochain congrès.

Statuts et règlements

Plusieurs changements visant à clarifier

- Le processus de dépôt du rapport de la négociation nationale a été clarifié
- On a précisé que l'APRFAE ne siège pas au conseil de négociation
- On a ajouté la déclaration de principes de la FAE en annexe aux statuts
- La notion de gouverne des règlements de la FAE par une autre instance que le congrès a été clarifiée.

6- Conclusion

Un formulaire de rétroaction a été envoyé à chaque délégué.e à la rentrée 2022. 22 personnes l'ont rempli. Il en ressort que pour l'entièreté des éléments du congrès, les personnes ont été largement soit satisfaites ou très satisfaites de l'expérience (à plus de 90%).

Parmi les points appréciés : la camaraderie et l'harmonie dans la délégation, les contacts avec d'autres personnes de la FAE, le pouvoir de décider, le travail des responsables Élyse Bourbeau et Sue Bradley.

Parmi les points moins bien appréciés : le rythme dans lequel les débats se déroulent, la lourdeur des travaux, le peu de temps libre prévu et certains éléments flous dans l'horaire.

La statistique la plus parlante : 80% souhaitent participer au prochain congrès. On peut donc conclure que le déroulement de tout le processus du congrès fut un succès!

ORIENTATIONS NON ADOPTÉES EN APD AYANT TOUTEFOIS GUIDÉ LA DÉLÉGATION

1. La délégation est favorable à ce que la FAE mène des travaux pour améliorer la conciliation famille-travail-étude-vie personnelle dans ses instances ainsi que pour favoriser la participation des femmes à la vie syndicale.
2. La délégation est favorable à ce que la FAE reconnaisse que l'adhésion aux stéréotypes genrés et ethnoculturels est une cause de disparité économique entre les genres.
3. La délégation est favorable à ce que la FAE emploie le plus rapidement possible l'expression « égalité entre les genres » dans ses publications.
4. La délégation est favorable à ce que le TECFÉE ne porte pas sur des exceptions rarement utilisées et reflète le français écrit du Québec, et ce, pour tous les secteurs et que les enseignantes et enseignants soient consultés.
5. La délégation est favorable à l'abolition progressive du financement public des écoles privées avec possibilité pour celles-ci de rejoindre le réseau public.
6. La délégation est favorable à ce que les écoles privées à mandat régional EHDAA puissent conserver ce mandat en devenant publiques.
7. La délégation est favorable aux projets pédagogiques particuliers dans la mesure où ils respectent les orientations de la FAE, c'est-à-dire notamment que tous les élèves puissent y avoir accès là où ils sont offerts, et qu'ils n'entraînent pas des coûts supplémentaires aux parents.
8. La délégation est favorable à ce que la FAE mène des travaux pour se positionner sur divers enjeux liés à la langue française au Québec et que les décisions se prennent ultérieurement.
9. La délégation est favorable à la modification de la composition du CÉ pour en augmenter le nombre de membres.
10. La délégation est favorable à rapprocher le plus possible la date où les nouvelles personnes au CÉ entreront en poste.
11. La délégation est favorable au report des décisions concernant la modification du mandat du comité de conciliation de la FAE.
12. La délégation est favorable aux modifications aux statuts proposées par le CF extraordinaire du 15 mars 2022.